Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Échange de voiture (2 voitures sans CT)

Par ethanH

Bonjour le titre est explicite mais je vais le résumer (je sais que c'est stupide j'ai juste réalisé trop tard de plus c'est visiblement illégal.)
J'ai réalisé l'échange entre deux voitures, mais les deux n'ont pas de Contrôle Technique. La personne compte le passer de son côté (après l'échange donc), sauf que je n'avais pas réalisé à quel point c'était stupide et inconscient pour les risques encourus, évidement je souhaite récupérer mon véhicule? J'ai coché la case (dans le cerfa) : « avoir été informé de la situation administrative du véhicule », est ce que cela enterre toutes mes chances de la récupérer même si le fait de vendre un véhicule sans CT est illégal ?
On m'a tout de même conseillé de lui envoyer un courrier recommandé, et si pas de réponse contacter un conciliateur juridique.
Mais j'aimerais savoir si j'ai des chances de revoir mon véhicule un jour.